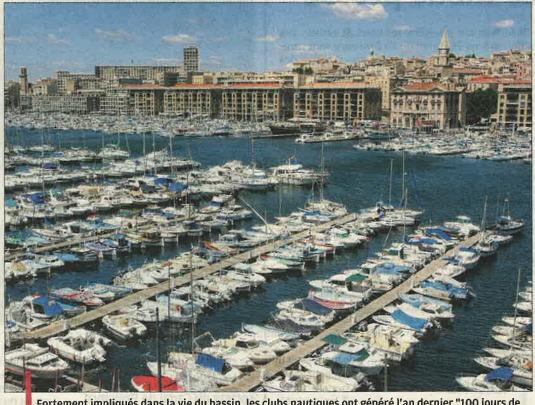
La plaisance tremble sur ses pannes

MARSEILLE Soumis à concurrence, les clubs nautiques craignent d'être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité



Fortement impliqués dans la vie du bassin, les clubs nautiques ont généré l'an dernier "100 jours de régate et 4 000 jours de bénévolat", affirme Michel Lamberti. / PHOTO NICOLAS VALLAURI

e renouvellement des délégations de service public (DSP) dont ils sont titulaires depuis 2007, inquiète les clubs nautiques marseillais qui craignent d'être confrontés à une concurrence aussi redoutable qu'inédite.

Avec le risque non négligeable de perdre leurs attributions séculaires au profit de nouveaux opérateurs mieux positionnés qu'eux sur le plan éco-nomique. Quand bien même la Métropole Aix-Marseille-Provence a tenu à faire savoir que les trois DSP avaient "donné pleinement satisfaction en termes de qualité de service".

La Métropole a en effet lancé un appel d'offres pour le renou-vellement de ces délégations; appel auquel tous les clubs concernés ont bien sûr répondu, mais aussi, selon nos sources, la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP). Et même si cette dernière reste très discrète sur sa démarche, refusant

notamment de confirmer ou d'infirmer les intentions qu'on lui prête, les groupements de plaisanciers sont sur les dents. À commencer par la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13) dont le président est monté ré cemment au créneau.

"Que l'administra-

tion territoriale nous dise une bonne fois REPÈRES pour toutes com-Nombre de places dans ment elle envisage l'avenir de le Vieux Port: 3 200. la plaisance pro-vençale", s'in-surge Michel Nombre de places à la Pointe Rouge : 1 200. Nombre d'anneaux soumis à DSP: 2 536 Lamberti, insistant sur les particu-larismes locaux de cette activité: "Nos

ports ne sont pas des garages à bateaux. Nous n'avons pas ici de quai des milliardaires. 90% de propriétaires résident à Marseille ou dans les environs et la plupart sont retraités. Ils entretiennent un lien très fort avec leur bateau qui est un bien familial qu'on se transmet de génération en génération."

Et de rappeler le rôle déterminant des clubs nautiques dans l'animation de la rade au cours de la dernière décennie. Des clubs qui, souligne-t-il, ont gé-néré l'an dernier "100 jours de

régate et 4 000 jours de bénévo-lat", impliquant près de "10 500 plaisanciers et 2 400 voiliers." S'y ajoutent les excellents résultats na-

tionaux et internationaux de l'YC-PR, la SNM et le CNTL. Michel Lamberti est d'ailleurs convaincu que "leurs perfor-

mances sportives contribué à attirer les J0 de 2024 sur notre littoral".

Et le président de la FSN13 de conclure: "On nous demande de regarder les exemples ailleurs alors que nous devrions être un modèle pour les autres".

Philippe GALLINI

GESTION DES PLANS D'EAU

Les huit prochains mois seront décisifs

Trois délégations de service public ont été attribuées, il y a une dizaine d'années, par la Métro-pole (ex-CUMPM) à des clubs de plaisanciers sur la commune de Marseille, leur confiant la gestion et l'animation d'une partie des plans d'eau et des terre-pleins du Vieux Port et de la Pointe Rouge.

La DSP1 réunit ainsi le Cercle nautique et touristique du Lacydon (CNTL), l'Union nautique marseillaise (UNM), le Rowing Club, les Cercles des rageurs des Catalans et Icard maritime. La DSP2 concerné la Société nautique de Marseille (SNM) concerne la Societe nautique de Marsellie (SNM) associée au Yacht Motor Club. Quant à la DSP3, elle est mise en œuvre par le Yachting club Pointe-Rouge (YCPR). Ayant pris effet en 2007, ces trois DSP auraient dû être renouvelées le 1^{er} janvier 2017. Mais en décembre 2016 et contre toute attente, la Métropole a décidé de les reconduire à l'identique jusqu'au 31 décembre 2017. Un nouvel appel d'offres a alors été lancé en mai dernier pour non plus trois, mais quatre DSP; l'UNM étant appelée à concourir seule à une future DSP4 dont la durée sera de 12 ans (au lieu de 10) "compte tenu des spécificités particulières de l'Anse de la Réserve qui nécessite des investissements importants", explique la Métropole. Selon nos informations, les offres ont été remises le 20 septembre. Le 9 novembre prochain devrait se réunir la commission chargée d'évaluer la recevabilité des dossiers. Au cours de ce même mois, les offres seront ouvertes et les négociations entamées avec les différents candidats; le verdict final étant attendu -si tout se passe bien - en juin 2018. Quant aux autorisations d'occupation temporaire (AOT) dont bénéficient les autres clubs nautiques, leur renouvellement devrait intervenir en mars 2019, avec là aussi mise en concurrence. Ce qui n'est pas pour rassurer leurs actuels détenteurs...

ECONOMIE